

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :
DELIBERATION -
NOUVELLE DENOMINATION
DU BUDGET ANNEXE ZAC
BOIS DU CHAPITRE A
PARTIR DE 2023

Date de la
convocation
du Conseil municipal

8 décembre 2022

Service financier :
Jmb-dd-ma-2022.127

SG-2022/12 - 08

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

23/12/2022

*Par délégation du Maire,
La DGS*

e. GORDIER

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20221214-2022-12-08D-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception en préfecture : 22/12/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 8 décembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

MM. STEPHO, MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, M. GLIZE, Mme POMMIER, Mme SENECHAUX, MM. CAN, AHSAINÉ, Mme REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme VIGNY à M. STEPHO, M. DETAMANTI à Mme BOUGRARA, M. TRAPATEAU à M. MORIN, M. LOUDIERE à Mme BENABI, Mmes HENRI à M. GLIZE, Mme MERABTI à Mme LUCAS ,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. CHBABI, Mme QUERITE, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, YOUNSSI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 00 - Fin de séance : 20 h 23

Afin de respecter la nouvelle réglementation en M57, il convient de n'avoir qu'un seul budget annexe pour les activités de lotissement ou d'aménagement de zone.

Avis favorable de la commission des finances du 6 décembre 2022,

C'est pourquoi, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de renommer le budget annexe de la ZAC BOIS DU CHAPITRE en « ZONES D'AMENAGEMENTS »

ET ONT SIGNE les membres présents ;

Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Michèle
Michèle MANSON

Damien
Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.